



Belfort, le 22 décembre 2023

Le Préfet du Territoire de Belfort
Le Maire de Belfort
La Directrice académique de services de l'Éducation nationale
du Territoire de Belfort

à

Destinataires in fine

Objet : cité éducative de Belfort - Appel à projets 2024

La Cité Éducative de Belfort a pour objectif de conforter le rôle de l'école, de promouvoir la continuité éducative et d'ouvrir le champ des possibles pour les jeunes de 0 à 25 ans. Afin de réaliser cet objectif, la Gouvernance de la Cité Éducative de Belfort, composée de la Ville, de l'Éducation nationale, et de la Préfecture, lance un appel à projets pour l'année scolaire 2024/2025.

Cet appel à projets résulte d'une co-construction entre des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'État, collectivités, associations, habitants... Il s'adresse à tout porteur de projets (aux établissements scolaires implantés dans le périmètre de la Cité Éducative de Belfort, de la maternelle à la terminale, à l'enseignement supérieur implanté dans les trois lycées de Belfort, aux établissements publics et autres organismes à but non lucratifs, aux associations, et aux services de la Ville...) qui souhaite agir en faveur des enfants, des jeunes et des familles dans le cadre du plan d'action de la Cité Éducative de Belfort.

L'ambition des Cités éducatives est de mieux coordonner et de renforcer les dispositifs existants dans un esprit collaboratif. Les projets doivent ainsi contribuer à structurer la communauté éducative locale et s'inscrire dans l'un des axes thématiques, définis dans le plan d'actions.

| Axes thématiques |
|---|
| Axe 1 : Accueil du jeune enfant et accompagnement des familles |
| Axe 2 : Accompagnement à la réussite de l'élève |
| Axe 3 et 3 bis : Santé, bien – être, alimentation et mobilités douces |
| Axe 4 : Arts, culture et langage |
| Axe 5 : Parcours citoyen |
| Axe 6 : Usage du numérique |

Les critères suivants constitueront des clefs d'analyse fortes lors de l'instruction du dossier :

- Les projets déposés doivent être en cohérence avec les dispositifs existants et les besoins du territoire ;
- Une attention particulière devra être portée au caractère partenarial de l'action, soit via des partenariats entre acteurs (Ville Éducation nationale, associations.), soit via des actions associant plusieurs établissements scolaires ;
- Les actions associant les parents d'élèves et présentant un caractère innovant soit par la création d'un projet nouveau, soit par l'amélioration, ou l'amplification d'un projet existant, seront valorisées ;
- Le **travail collaboratif avec les familles est un objectif fort de l'année 2024/2025** de la cité éducative. C'est pourquoi une attention toute particulière sera portée à ce que les projets déposés tiennent compte de cet objectif à savoir donner la place :
 - Au « parent partenaire » lors du déploiement de l'action et/ou ;
 - Au « parent partenaire » dans la co construction de l'action.

I. Fonctionnement de l'appel à projets 2024

L'appel à projet 2024 vous propose un cadre pour penser vos actions, mais vous invite surtout à vous rencontrer, pour échanger entre associations, membres de l'Éducation nationale, services de la ville et parents afin de créer des projets ou de les enrichir.

- Étape 1 → Co construire des projets

Des temps d'échanges et de co construction libres d'accès sont programmés par axes, comme suit :

- Axe 1 accueil du jeune enfant et accompagnement des familles : **08/01/2024 à 14h** ;
- Axe 2 accompagnement à la réussite de l'élève : **15/01/2024 à 9h** ;
- Axe 3 et 3bis santé, bien-être et alimentation : **15/01/2024 à 14h** ;
- Axe 4 arts, culture et langage : **22/01/2024 à 9h** ;
- Axe 5 parcours citoyen : **22/01/2024 à 14h** ;
- Axe 6 usage du numérique : **29/01 à 9h** ;

*Ces groupes se réuniront à la **maison du peuple de Belfort**.*

- Étape 2 → Le dépôt du projet

Que vous soyez une association, un établissement scolaire ou un service de la ville, chaque porteur doit déposer son projet sur la plateforme « Démarches-simplifiée » (cf, point suivant) afin qu'il puisse être instruit.

- Étape 3 → La phase d'instruction et de décision

Votre demande sera instruite par le Comité Technique Opérationnel de la Cité éducative de Belfort, composé de la Ville, de l'Éducation nationale et de la Préfecture.

Vous pourrez être contacté pour apporter des précisions. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est indispensable de déposer un dossier le plus complet et précis possible, afin d'en faciliter l'instruction et de limiter les échanges.

L'ensemble des projets instruits sera proposé à la validation de la Gouvernance de la Cité éducative (Maire/DASEN/Préfet).

II. Périmètre de la Cité Éducative de Belfort

Quartiers des Résidences le Mont, des Glacis du château, de la Pépinière, de Châteaudun (dont le quartier Dardel, La Méchelle)

- Collèges membres de la cité éducative de Belfort
 - Collège Simone Signoret, REP+
 - Collège Léonard de Vinci, REP
 - Collège Châteaudun,
- Écoles membres de la cité éducative de Belfort
 - École maternelle et élémentaire Louis Pergaud
 - École maternelle Martin Luther King
 - École maternelle et élémentaire René Rucklin
 - École maternelle et élémentaire Dreyfus Schmidt
 - École maternelle et élémentaire Saint Exupéry
 - École maternelle et élémentaire Aragon
 - École maternelle et élémentaire Hubert Metzger
 - École maternelle et élémentaire Raymond Aubert
 - École maternelle et élémentaire Émile Géhant
 - École primaire Châteaudun
 - École primaire Jean Jaurès
- Lycées associés à la Cité Éducative de Belfort
 - Lycée Condorcet
 - Lycée Courbet
 - Lycée Follereau

III. Calendrier 2024

| Janvier | Janvier – fin Mars | Avril - Mai | Mi-Mai | Juin |
|--------------------------------|--|--|---|---|
| Groupes de travail thématiques | Dépôt des dossiers sur démarches simplifiées | Instruction des dossiers et proposition de programmation | Validation de la programmation 2024/2025 par la Gouvernance | Information aux porteurs des actions retenues |

IV. Procédure pour candidater

L'intégralité des demandes sont à formuler sur la plateforme « Démarches-simplifiées.fr » en suivant ce lien :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/cite-educative-belfort-projets-2023-2024>

- **Si vous ne possédez pas de compte** et que vous devez vous connecter pour la première fois : entrez une adresse courriel, choisissez un mot de passe et cliquez sur « se connecter ».

- **Si vous possédez déjà un compte** sur demarches-simplifiees.fr : cliquez sur « Se connecter » puis renseignez l'adresse courriel et le mot de passe de connexion.

Vous trouverez en suivant le lien ci-après un tutoriel expliquant le fonctionnement de cette plateforme :
<https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>

Le dépôt des dossiers de demandes de subventions peut être effectué au plus tard jusqu'au :

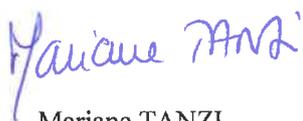
31 mars 2024 (à minuit)

Adjointe au maire,
Pour le Maire de Belfort,



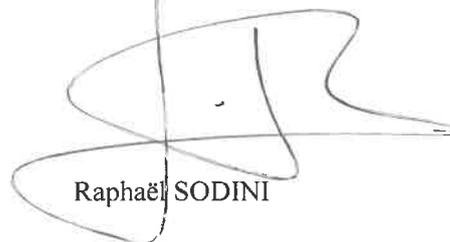
Marie-Hélène IVOL

L'inspectrice d'académie,
Directrice académique des services
de l'Éducation nationale dans le
Territoire de Belfort,



Mariane TANZI

Le Préfet
du Territoire de Belfort,



Raphaël SODINI